

Décision

Générale

colonial

Décision n° 35-425-1932 Permissions.

n° 35-425-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 avril 1932

Numéro JO
n° 425 du 30/04/1932

Date du numéro
30 avril 1932

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de douze mois, à passerv en France; est accordé à M. l'arès (Louis). contrôleur principal du cadre local des P. T. T. Une permission de trente jour avec solde entière, valablé dū 4 imars au 1^{er} avril 1932 inclus, est accordée aux gardes méharistes mle 39, Mohämed Moussa et mle 88, Mursin Djabel, blessés au cours du combat du 1er janvier 1932.